



Visa conjoint français demandé à la prefecture

Par **jiji31**, le **13/05/2009** à **03:07**

bonjour,rnrnrnje suis marocaine, je me suis mariée en france avec un visa touriste valable dernrnJanvier 09 au 27 juillet 2009, mon mari est français et on s 'est marié le 18 rnrnavril, ma question est la suivante svp: puis je rester en france pour demanderrnrn le visa conjoint sans pour autant revenir au maroc, sauf que pour prouver les rnrn6 mois de vie commune je ne peux demander mon visa aupres de la rnrnrnprefecture qu'à parti de novembre 09 mais mon visa touriste sera deja rnrnrnexpirée et je serai en situation irreguliere , est ce que c pas grave ?rnrnmerci

Par **anais16**, le **13/05/2009** à **15:28**

Bonjour,rnrnvous semblez déjà bien informée sur la procédure, aussi je ne peux que vous confirmer que le visa long séjour "conjoint de français" ne peut se demander sur place qu'après six mois de vie commune depuis le mariage.rnrnLe fait d'être en situation irrégulière d'août à novembre comporte évidemment des risques de reconduite à la frontière suite à un éventuel contrôle de police, mais cela ne posera pas de problème au moment de la régularisation en Préfecture.rnrnA vous de réfléchir à cette prise de risques...